

BULLETIN D'INSCRIPTION – OFFRE SUR-MESURE

« LA SARDAIGNE A MOTO »

VOTRE VOYAGE :

- Durée : 9 jours et 8 nuits – demi-pension.
 - Dates : 13 / 21 mai 2018.
 - Destination : Sardaigne, (Italie). Départ et arrivée à Limoges. Ferry Aller à Barcelone, retour par la Corse et le ferry Ajaccio / Toulon.
 - Hébergement : hôtels de charme et auberges de campagne familiales, en plein cœur du territoire sarde. Chambres doubles.
 - Parcours : 8 étapes itinérantes, 1 journée de pause au milieu du voyage.
 - Moto utilisée : moto personnelle du participant, en règle avec le code de la route et en bon état mécanique.
 - Nombre de participants: de 15 à 25 personnes.
 - Prix du séjour: **1100 Euros par personne (en chambres doubles)**.
- NB : prix soumis à variation si départ en haute saison.
- Départ garanti : 15 personnes minimum.

MONTANT TOTAL:

| FORMULE CHOISIE (COCHER) | | MONTANT |
|---------------------------------|---|---------------------|
| | FORMULE EN CHAMBRES DOUBLES (grand lit) OU TWIN (lits séparés) - entourez la mention valide. | 1100 € par personne |
| OPTIONS | | |
| | SUPPLEMENT EN CHAMBRE SIMPLE – à sélectionner si vous partez seul : | 180 € par personne |
| <u>TOTAL</u> | | € |

| INCLUS | NON INCLUS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 6 nuits + petits-déjeuners en hôtels ou chambres d'hôtes de charme.• 6 dîners (1/4 de vin + eau + café inclus).• 8 itinéraires à moto avec road-book.• Un fourgon d'assistance.• Séjour encadré par Augustin de Chassy. | <ul style="list-style-type: none">• Nuits supplémentaires.• Tout extras (bars, achats personnels, autres bagages en soute etc...)• Carburant• Péages• Repas de midi• Passage + 2 nuits sur le ferry vers la Sardaigne (A/R). |

IMPORTANT :

- Chaque participant s'engage à rouler sur une moto en bon état mécanique, en règle avec le code de la route. Il dispose du permis de conduire en rapport avec la moto utilisée. Il s'engage à adopter une conduite responsable et prudente pour lui-même, les autres participants et les tiers (biens, personnes et animaux). Il s'engage à respecter les injonctions des membres de l'encadrement du groupe.
- Chaque participant est responsable de lui-même, de sa moto et des conséquences de son comportement.
- Nous conseillons vivement l'utilisation d'un équipement adapté à la moto tout-terrain (casque en bon état, bottes de moto, protection dorsale et pectorale, coudières, genouillères, gants, pantalon spécifique etc...)
- Chaque participant dégage par avance de toute responsabilité pénale ou civile l'organisateur de cette expédition, en cas d'accident matériel ou corporel, d'incident grave ou de maladie pouvant survenir pendant ou après la randonnée.
Il s'engage dans cette randonnée en toute connaissance des risques encourus et sous son entière responsabilité.
- **Nous recommandons de vous munir d'une attestation de rapatriement en cas d'accident, fournie par votre assurance.**

VOS COORDONNEES :

| | |
|-------------------|--|
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Né le : | |
| A : | |
| Adresse : | |
| CP : | |
| Ville : | |
| Tel. Domicile : | |
| Tel. Portable : | |
| Permis (A ou B): | |
| Obtenu le : | |
| Moto utilisée : | |
| Immatriculation : | |
| E-mail : | |

PAIEMENT :

- Echéances : un acompte de 40 % du montant total de l'inscription est demandé pour confirmation. A 30 jours du départ, le solde de 60 %.
- Le paiement doit être effectué par chèque (ordre : SARL AUGUSTIN DE CHASSY) ou par virement, coordonnées ci-dessous :

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE - AGENCE DE CASTILLONNES 33811
Intitulé du Compte : SARL AUGUSTIN DE CHASSY
Domiciliation : LA GREZE, 24560 PLAISANCE, FRANCE
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1330 6003 8100 0600 7730 258
Code BIC (Bank Identification Code) Code Swift: AGRIFRPP833

CONDITIONS D'ANNULATION INDIVIDUELLE DES PARTICIPANTS :

Les annulations individuelles des participants devront être transmises à la SARL Augustin de Chassy par lettre recommandée, sont prises en compte à partir du 90^{ème} jour précédent le départ et entraînent, pour toute annulation individuelle en deçà du nombre minimum de participants, tel que fixé à l'article 10 ci-dessus, le paiement des frais suivants :

- de 90 à 60 jours avant le départ 10 % du prix du voyage par personne,
- de 59 à 45 jours avant le départ 20 % du prix du voyage par personne,
- de 44 à 30 jours avant le départ 30 % du prix du voyage par personne,
- de 29 à 15 jours avant le départ 50 % du prix du voyage par personne,
- de 14 à 8 jours avant le départ 75 % du prix du voyage par personne,
- de 7 à 3 jours avant le départ, 90% du prix du voyage par personne
- A moins de 2 jours avant le départ, 100% du prix du voyage par personne

Le présent bulletin ne sera considéré comme valable qu'après réception de l'intégralité du paiement des participants.

Ce bulletin d'inscription comporte 5 pages. Parapher chaque page, signer la dernière.

Ce bulletin est à renvoyer complété par poste ou par e-mail à l'adresse figurant en bas de page, accompagné d'une photocopie du permis de conduire, de l'assurance et de la carte grise de la moto utilisée par le participant.

Fait à : ...

Le : ...

Signature du ou des participant(s) (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Le ou les participants : ...

SARL Augustin de Chassy – La Grèze – 24560 Eyrenville – France. - N° TVA intracom : FR35513422592

Tel. : 0033.6.71.16.22.93 – e-mail : contact@augustin-de-chassy.com - web : www.augustin-de-chassy.com

Licence IM024140003 – Garantie financière APST.